

Regards sur Anjou

Octobre 2018 / Volume 45, numéro 8

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

JOURNÉE PORTES OUVERTES



UN ÉVÉNEMENT TOUJOURS APPRÉCIÉ

Le 8 septembre dernier, l'arrondissement a accueilli plus de 3 000 personnes sous le thème *Anjou, à votre service!* lors de la journée portes ouvertes. Pour l'occasion, une foule d'activités pour toute la famille ont été offertes gratuitement : jeux gonflables, balades en train, patrouilleurs cavaliers du SPVM, parcours d'hébertisme, etc. C'était sans compter les nombreux spectacles de théâtre, avec la pièce *Margot et Victor Fafouin*, d'acrobatie, avec *Monsieur Verdin à l'abordage*, et de danse, qui en ont mis plein la vue aux spectateurs, grâce notamment aux talents des membres du Centre de la danse DTL, de l'École de Ballet Anjou, de l'École artistique Marie-Prose, du Studio Danse 360 et UN et de l'école de danse Hélène Tremblay. Les participants ont également pu profiter de la traditionnelle vente de livres d'occasion de la bibliothèque Jean-Corbeil, activité toujours aussi populaire.

La journée s'est révélée une belle réussite sur toute la ligne à l'instar des précédentes éditions grâce à la participation des Angevins venus se divertir en grand nombre.

L'arrondissement d'Anjou tient d'ailleurs à souligner le travail exceptionnel de ses partenaires et de ses employés, mais aussi à remercier les commanditaires de l'événement : M. Richard Dessureault, coordonnateur de la logistique du Club de golf métropolitain Anjou, M. Michel Gauthier, gérant du McDonald Anjou, ainsi que M. Michel Vachon, propriétaire de Cycle Anjou. Sans l'implication et le soutien de l'ensemble des intervenants, la fête n'aurait pas connu un si grand succès.



MESSAGE DE LUIS MIRANDA

BONNE NOUVELLE POUR LA CULTURE À ANJOU!



C'est avec fierté que je vous annonce que, depuis le 14 septembre dernier, l'arrondissement d'Anjou est officiellement devenu propriétaire du terrain qui accueillera notre future maison de la culture. Avec cette acquisition, nous venons de franchir la première étape d'un important projet pour l'ensemble de notre communauté. D'ici quelque temps, vous pourrez voir l'édifice sortir peu à peu de terre à l'intersection des boulevards Louis-H.-La Fontaine et Châteauneuf. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux au fur et à mesure de leur déroulement.

Dans un autre ordre d'idées, afin de veiller à la meilleure cohabitation qui soit, nous vous rappelons d'utiliser votre entrée de garage pour stationner votre véhicule plutôt que de le laisser dans la rue, si vous avez la possibilité de le faire, bien évidemment. En effet, certains locataires éprouvent de la difficulté à trouver un stationnement à proximité de leur domicile à cause du nombre restreint de places disponibles.

De plus, comme vous le savez sans doute, l'arrondissement d'Anjou a récemment modifié le règlement sur le stationnement des véhicules récréatifs. La réglementation ainsi modifiée impose aux propriétaires de véhicules récréatifs (roulottes, caravanes, bateaux, etc.) certaines contraintes quant au stationnement de ce type de véhicules. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir penser à l'entreposage de votre véhicule pour l'hiver afin de pouvoir respecter la réglementation nouvellement en vigueur. Nous vous en remercions à l'avance. Veuillez aussi noter que certains ajustements seront apportés à ce règlement. Surveillez les prochaines éditions du *Regards sur Anjou* pour être au fait de ces changements.

Un dernier rappel pour terminer. Les enfants, petits et grands, arpenteront les rues d'Anjou en grand nombre lors de la journée d'Halloween. Restez vigilants et réduisez votre vitesse!

Joyeuse fête d'Halloween à toutes et à tous!

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017



Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le **mardi 2 octobre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.
Renseignements : 514 493-8004.



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

JOUR FÉRIÉ

ACTION DE GRÂCES

Les bureaux administratifs ainsi que les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront fermés le **lundi 8 octobre**. Cependant, les arénas Chaumont et Chénier ainsi que le complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou seront ouverts. Il n'y a aucun changement concernant les collectes. Bon congé à toutes et à tous !

RÉGLEMENTATION



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires sont autorisés uniquement à partir du **1^{er} novembre**. Cependant, vous pouvez installer la structure métallique dès le 15 octobre en respectant les normes suivantes :

- L'abri doit être situé à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,5 m de la bordure de la chaussée ;
- Cette distance peut être réduite à 0,3 m si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale de 0,4 m² ;
- Les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,5 m du trottoir ou de la bordure ;
- L'abri doit être constitué d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont pas acceptés).

RECOMMANDATIONS

Nous vous recommandons en premier lieu d'enlever régulièrement la neige accumulée au-dessus de votre abri d'auto temporaire afin de réduire le poids supporté par la structure métallique. Si vous souhaitez le consolider pour assurer votre sécurité, entre autres, veillez à utiliser des matériaux autorisés, adaptés et esthétiques. Assurez-vous que la neige ne tombe pas chez votre voisin.

HALLOWEEN

La sécurité des nombreux enfants qui se promènent dans les rues d'Anjou le soir d'Halloween est l'une des raisons qui expliquent l'interdiction d'installer la toile sur la structure des abris d'auto temporaires avant le 1^{er} novembre. Nous vous demandons de respecter le règlement pour que les abris d'auto n'entravent pas la visibilité des enfants et des personnes qui les accompagnent ni celle des automobilistes qui circulent.

Automobilistes, soyez particulièrement vigilants ce soir-là et réduisez votre vitesse, notamment aux abords du parc Goncourt, entre 17 h et 20 h, lors de l'activité *Parcours effrayant* !

AVIS PUBLICS

DIFFUSION EN LIGNE UNIQUEMENT

À partir du mois de novembre, l'arrondissement d'Anjou diffusera les avis publics uniquement par le biais de son site Internet. Vous pourrez les consulter en vous rendant sur le site ville.montreal.qc.ca/anjou, puis en cliquant sur le bouton « Avis publics ».



TIGES DE PROTECTION

Afin de protéger vos aménagements paysagers, vous pouvez disposer des tiges de protection le long du trottoir public entre le **1^{er} novembre** et le **15 avril** en suivant les normes énumérées ci-dessous :

- Seules sont permises les tiges en bois, dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm sur 5 cm, ou les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle telles que celles de Vision Plus, qui mesurent 0,25 po sur 48 po ou un équivalent ;
- Les tiges doivent mesurer entre 1,2 m et 2 m de hauteur ;
- L'espacement minimal entre les tiges est fixé à 2 m.

Renseignements : 514 493-5115



DÉNEIGEMENT

PERMIS EN RÉGLE REQUIS

Les entrepreneurs qui déneigent les terrains privés, comme votre entrée et votre stationnement, doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement. Cette autorisation est valable du **1^{er} novembre au 31 octobre** de l'année suivante, pour tous les contrats obtenus à Anjou. En tant que propriétaire, il vous incombe de vérifier que votre entrepreneur possède ce permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. L'entrepreneur peut se le procurer au bureau Accès Anjou, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. De plus, il doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou son nom ainsi que son numéro de téléphone.

Renseignements : 311

CONTRÔLE ANIMALIER



La Ville de Montréal vient d'élaborer un nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques en se basant sur les résultats d'une consultation citoyenne ainsi que sur le savoir et l'expérience de nombreux intervenants du milieu. Le règlement vise à assurer la sécurité des citoyens et à favoriser une cohabitation harmonieuse entre eux et les animaux de compagnie, qui sont pour la plupart des chiens et des chats.

Le règlement énumère les espèces animales que l'on peut garder chez soi et limite le nombre d'animaux par foyer. Il met l'accent sur les responsabilités du propriétaire et la sécurité des citoyens dans l'espace public afin de réduire les nuisances (errance, bruit excessif, dommages à la propriété, etc.).

RAPPELS IMPORTANTS

Tous les propriétaires de chiens et de chats résidant sur le territoire de la Ville de Montréal doivent avoir un permis valide et le renouveler chaque année.

Tous les chiens doivent être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Les chiens de plus de 20 kg doivent également porter un harnais ou un licou.

MODIFICATIONS IMPORTANTES

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Nouvelles règles pour l'obtention ou la révocation du permis

Nouvelles mesures visant à limiter l'agressivité

Évaluation des chiens agressifs par un expert

Conditions de garde strictes pour les chiens potentiellement dangereux, toutes races confondues

MESURES D'ENCADREMENT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Vente en animalerie permise seulement pour les animaux de refuge

Maximum de 8 animaux par habitation parmi les espèces permises (sans compter les poissons), dont notamment 4 chats ou chiens, avec un maximum de 3 chiens

Limite augmentée pour les familles d'accueil, preuve requise

Stérilisation et micropuçage obligatoires pour les chats et les chiens à partir de 2020

Chats pouvant dorénavant circuler librement

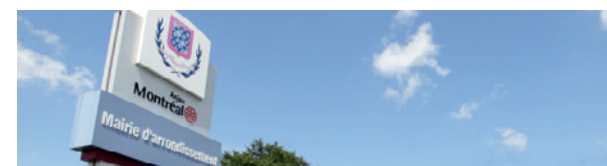
APPLICATION DU RÈGLEMENT

La Ville de Montréal et ses arrondissements veillent à l'application du règlement en sillonnant le territoire, dans le but de faire respecter les règles de civisme et de sécurité, et en informant les propriétaires de la réglementation tout en les sensibilisant à leurs responsabilités.

Des contraventions peuvent être données pour des infractions comme l'absence de permis, le non-usage de la laisse et les animaux laissés en liberté, la malpropreté, la nuisance causée par des aboiements, les cas de morsures, etc. Un suivi des plaintes est également assuré.

AMENDES

Une personne qui contrevient au règlement est passible d'une amende minimale de 300 \$. Celle-ci peut même atteindre 2 000 \$. Le montant varie en fonction du nombre d'infractions et de leur gravité. Un propriétaire de chien coupable de trois infractions en lien avec l'usage de la laisse perdra le droit d'obtenir un permis pour une période de cinq ans.



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 20 OCTOBRE

• DE 9 H À MIDI
Kristine Marsolais
Conseillère
d'arrondissement,
district Centre

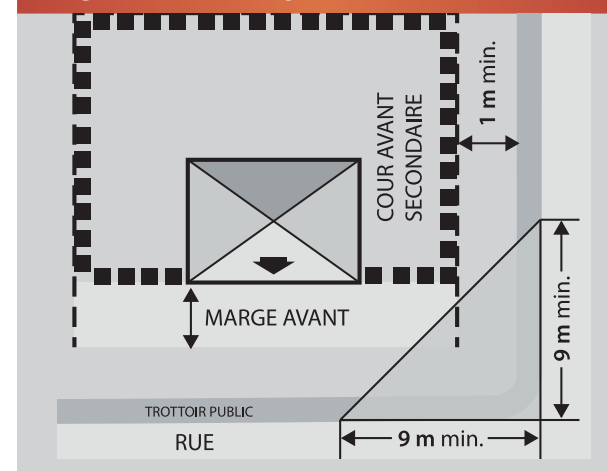


SAMEDI 3 NOVEMBRE

• DE 9 H À MIDI
Lynn Shand
Conseillère
d'arrondissement,
district Ouest



RÈGLEMENTATION



TRIANGLE DE VISIBILITÉ ET HAUTEUR DES HAIES

Nous vous rappelons qu'aucun objet de plus de 1 m de haut ne doit être installé dans le triangle de visibilité sur un terrain situé à une intersection afin d'assurer la sécurité des usagers, qu'il s'agisse des automobilistes, des cyclistes ou des piétons.

Deux des côtés du triangle de visibilité sont formés par les deux chaussées qui se croisent. La longueur minimale de chaque côté est de 9 m à partir de l'intersection. La ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés constitue le troisième côté du triangle.

Le tronc des haies doit être planté à au moins 1 m du trottoir public et elles ne peuvent y déborder. Une haie doit être située à 1,5 m de toute borne-fontaine. De plus, les haies ne doivent pas excéder 1 m de haut en cour avant et 2 m sur les lignes latérales et arrière.

Communiquez toujours avec la Division des permis et inspections en composant le 514 493-5115 avant de procéder à leur installation. Vous respecterez ainsi sans problème la réglementation en vigueur.

RAPPEL



UN ARBRE POUR MON QUARTIER

DISTRIBUTION DES ARBRES

La campagne de la SOVERDI s'est terminée le 27 septembre. Si vous avez commandé un ou plusieurs arbres, veuillez noter que la distribution aura lieu dans le courant de la journée du **12 octobre**. Assurez-vous d'être présent à votre domicile, car les arbres seront déposés sur le perron.

ARÉNA CHÉNIER

DÉBUT DES TRAVAUX

En 2018-2019, des travaux de mise aux normes des systèmes mécaniques ainsi que des travaux de réfection seront entrepris à l'aréna Chénier, situé au 8200, avenue Chénier.

Les travaux s'effectueront en deux phases. La première débutera à l'automne 2018 et concernera notamment les travaux de construction d'une nouvelle salle mécanique. Pendant la réalisation de ces travaux, les activités à l'aréna Chénier se poursuivront normalement jusqu'au début du mois de février 2019.

La deuxième phase commencera alors et se poursuivra jusqu'à l'automne 2019. Des travaux majeurs de mise aux normes des équipements mécaniques et de réfrigération ainsi que des travaux de réfection, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'aréna, nécessiteront la fermeture complète de l'aréna. Par conséquent, aucune activité n'aura lieu à l'aréna au cours de cette période. Les dates exactes de la fermeture de l'aréna seront annoncées dans un prochain *Regards sur Anjou*.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est
514 493-8271

*Nommer les images
d'un livre à votre enfant
développe son langage.*



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Contes des petits mercredis

Bibliothèque Jean-Corbeil
Les mercredis, du 31 octobre au 19 décembre, à 10 h
Inscription à la bibliothèque
Pour les enfants âgés de 0 à 2 ans et leurs parents

Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parent/enfant et d'échange suivra l'animation.

Les neurones atomiques



FABRIQUE DE LA GLUE

Bibliothèque du Haut-Anjou
Samedi 13 octobre, à 10 h 30
Inscription obligatoire

ACIDES ET BASES

Bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 14 octobre, à 14 h
Inscription obligatoire
Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans



Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant !

EXPOSITION EN ARTS VISUELS



Jean-Pierre Auclair
Paysages québécois et faune ailée

Salle d'exposition Goncourt
24 octobre au 19 novembre
Aux heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil

L'artiste angevin utilise une approche éducative pour sensibiliser le public à la protection de la faune ailée du Québec. Ses œuvres photographiques ont été maintes fois utilisées dans les parcs de la Ville de Montréal. Depuis quelques années, il peint les paysages, la faune et la flore du Québec. L'acrylique lui permet d'explorer, d'exprimer ses émotions et sa vision des couleurs. Intuitif, il attend que les sujets se présentent à lui pour montrer toute la beauté et l'acharnement de la nature, en milieu urbain ou rural. Vernissage le 26 octobre, à 19 h. Un vin d'honneur sera servi.

Fous de brico !

Bibliothèque Jean-Corbeil : **samedi 20 octobre, à 14 h**
Bibliothèque du Haut-Anjou : **mercredi 17 octobre, à 15 h 30**
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Jeux vidéo

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation
Les vendredis 5 et 19 octobre, de 15 h 30 à 18 h
Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

C'est le moment d'essayer nos consoles et de découvrir de nouveaux jeux avec tes amis !



La nuit des zombies

Bibliothèque Jean-Corbeil
Vendredi 9 novembre, de 18 h 30 à 21 h 15
Inscription obligatoire
Pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans

Le temps d'une soirée aux allures des années 1980, la bibliothèque sera envahie par une horde de zombies : sauras-tu les repousser et sauver Anjou de l'invasion des morts-vivants avant que l'épidémie ne se propage ? Pour les braves, les rusés, les observateurs et ceux qui savent jouer en coopérant.

HALLOWEEN À ANJOU



Parcours effrayant !

Parc Goncourt, place des Angevins
Mercredi 31 octobre, de 17 h à 20 h
Événement extérieur pour les enfants âgés de 6 ans et plus
Entrée libre

Une soirée insolite pour les petits comme les grands ! Notre village fantôme en 3D vous glacera le sang : cimetière lugubre, potences morbides, arbres effrayants, squelettes abominables, etc. Les enfants pourront gagner des prix avec des jeux d'habileté, le concours de costumes et la chasse aux bonbons. De l'action à profusion et du plaisir garanti !

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES



CAFÉ RENCONTRE

Atelier de décoration murale

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mardi 30 octobre, à 10 h
Inscription à partir du 9 octobre

Réalisez une décoration murale à l'aide d'une belle sélection de tissus recyclés. Matériel fourni.



RENCONTRES ET DÉCOUVERTES

Atelier de zoothérapie

Bibliothèque Jean-Corbeil
Jeudi 1^{er} novembre, à 14 h
Inscription à partir du 1^{er} octobre

Partagez et échangez sur le thème des animaux de compagnie. Lectures, activités multisensorielles et création d'une page souvenir en l'honneur de votre animal seront au programme. Atelier présenté par Nathalie Racine.

La méditation active

Bibliothèque Jean-Corbeil
Jeudi 15 novembre, à 18 h 30
Inscription à partir du 15 octobre

Découvrez les bases de la méditation active et mettez en pratique, lors d'exercices simples, des techniques de respiration, de visualisation et de méditation. Activité présentée par Eveline Touchette.